



Guy Coëme, le bourgmestre PS de Wareme, ne se présentera pas aux prochaines élections communales et ne figurera pas sur la liste. Il a annoncé son choix, « personnel » insiste-t-il, dans une lettre adressée aux habitants. © BELGA

Justice / Faute de budget, les barreaux annoncent la suspension des permanences

Les avocats arrêtent Salduz

L'ESSENTIEL

- Les avocats annoncent qu'ils arrêteront les permanences Salduz à la fin de ce mois.
- Ils mettent la ministre de la Justice en demeure de respecter les promesses faites quant au budget de l'aide juridique.

Cela fait trois mois que la loi Salduz est en vigueur. Cette loi, qui prévoit l'assistance d'un avocat pour toute personne privée de liberté, doit faire l'objet d'une évaluation par la ministre de la Justice Annemie Turtelboom à la fin de ce mois. Pour les avocats, cette évaluation est déjà faite : ils arrêtent tout. Le 1^{er} avril, les avocats de tout le pays ne vont plus assurer les permanences Salduz. Et dans un second temps, ils menacent de suspendre aussi les désignations en aide juridique (l'assistance en pro deo). C'est ce qu'ils ont fait savoir dans un courrier adressé ce mercredi à la ministre de la Justice.

Cela fait longtemps que le feu couvait. En 2011, les avocats avaient assuré gratuitement les prestations « Salduz » en attendant le vote de la loi. Ils avaient fait grève en juin pour être indemnisés. Le ministre de la Justice sortant, Stefaan De Clerck, leur avait promis 350.000 euros pour la fin de l'année 2011, fin février 2012 au plus tard. Rien n'a été versé.

Mais c'est le dernier conclave budgétaire qui a mis le feu aux poudres. Le gouvernement précédent avait estimé à 40 millions d'euros le coût pour 2012 de l'implémentation de la loi Salduz (27 mil-



EN JUIN 2011, les avocats avaient déjà manifesté et protesté contre le refus du gouvernement de l'époque de payer leurs prestations dans les permanences Salduz. La loi a été votée mais les promesses quant au budget promis pour Salduz n'ont pas été tenues. © THOMAS BLAIRON

lions pour la Justice, 13 pour la police). Au bout du compte, le budget prévu pour l'aide juridique n'a pas été augmenté et celui prévu pour la mise en place de la loi Salduz a été réduit de 80 %. Selon nos informations, 7,5 millions d'euros seulement ont été prévus pour Salduz.

Engagements non respectés

« Le Barreau ne peut accepter cette situation », écrit l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG). Les avocats entendent que les engage-

ments pris soient respectés. » Dans sa lettre à la ministre, l'Ordre demande que la valeur du « point » (la valeur de rémunération des actes juridiques posés par les avocats pro deo) soit revalorisée alors qu'elle ne cesse de baisser (25 euros actuellement). « Le pouvoir politique persiste à faire supporter largement par le barreau le coût réel de la défense des indigents », constate l'Ordre.

Pour l'assistance Salduz, les avocats exigent un tarif clair pour les prestations effectuées. Par exemple, deux points

pour l'assistance auprès du juge d'instruction. Un point supplémentaire pour le week-end. Cela reste peu pour des avocats qui, en Wallonie surtout, doivent parfois faire de longs déplacements pour assister un suspect. Aujourd'hui, la plupart assurent les permanences Salduz, de jour comme de nuit, sans garantie quant à une indemnisation.

Le comité de pilotage de la loi Salduz avait conseillé, fin janvier, à la ministre de la Justice de « régler le problème de la rémunération du Barreau ». A Bruxel-

les, la dispersion des lieux d'audition (44 !) cumulée au problème de la rémunération a pour résultat que quasi plus aucun avocat ne s'inscrit aux permanences Salduz. La semaine dernière, le Barreau de Charleroi a manifesté sa mauvaise humeur en menaçant de tout arrêter.

Annemie Turtelboom considère qu'elle n'est pas liée par les engagements pris par le précédent gouvernement Va-t-on au clash entre la ministre et les avocats ? Ce n'est pas impossible. ■

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE